

**LETTRE OUVERTE AUX HABITANTS DE MONTRABE
ET A NOS RESPONSABLES POLITIQUES**

Le 14 Août, vers 10h45, alors que j'étais de permanence à mon travail avant le week-end du 15 Août, le téléphone sonne. Une voix me dit "Gendarmerie de Verfeil... votre fille a eu un accident..." ; j'interromps le gendarme et je lui dis que ce n'est pas possible ; ma fille est à son travail, c'est moi-même qui l'ai déposée.

Alors, avec beaucoup de gêne, il me maintient que c'est bien ma fille, et que c'est sur son lieu de travail qu'elle a été blessée. Il me demande de me mettre d'urgence en relation avec l'hôpital de Ranguéil... Il n'en sait pas plus et me dit d'appeler la Gendarmerie de Balma.

La Gendarmerie de Balma m'indique qu'un homme a pénétré dans le salon de coiffure avec une arme et a fait feu. Il me dit que ma fille est sérieusement blessée et qu'il faut que je me rende très rapidement à l'hôpital de Ranguéil.

A ce moment, je me suis trouvé comme paralysé, ne sachant plus que faire... Heureusement un ami est arrivé et m'a accompagné, car j'étais incapable de conduire.

Arrivé à l'hôpital de Ranguéil, avec la peur au ventre, je me renseigne de bureau en bureau, en demandant à chaque fois un verre d'eau. On m'amène alors aux Urgences... On m'habille et la Chef de service m'indique que c'est très grave. Elle me demande si je veux voir Cendrine, ce que j'accepte immédiatement.

J'arrive dans une pièce vitrée où je vois ma fille avec des tuyaux partout, la tête bandée. Je lui prends la main, je l'embrasse et je demande pourquoi elle est si froide... Je lui parle, elle ne me répond pas.

On me fait sortir de la pièce, en m'indiquant que le chirurgien va venir me voir. Le chirurgien n'ose pas me parler. La Chef de service lui arrache quelques informations... Je comprends, à demi-mot, que l'état de ma fille laisse craindre le pire.

Une autre infirmière arrive, elle me connaît bien et connaît bien Cendrine. Ensemble, nous retournons la voir. Elle m'explique doucement que, même si Cendrine s'en sort, son cerveau est détruit... c'est horrible.

Je retourne dans le bureau qui se trouve à côté, et où l'on n'arrive toujours pas à joindre mon épouse. Je suis là, abattu, je rumine, j'imagine, je retourne voir Cendrine, je fais des va-et-vient et je redemande de l'eau... Je vois mon amie passer et repasser. Vers 13h, elle vient me voir, s'arrête. Elle me dit : "Christian, c'est fini".

Voilà ce que j'ai dans la tête depuis le 14 août 1998. Je vous évite la bataille pour récupérer le corps, la mise en bière à l'hôpital et le rapport d'autopsie.

C'est pour cela que je veux que les responsables soient jugés, car le non-acte et la non-assistance à un homme malade a abouti à un drame. L'entourage, qui, en connaissance

de cause, laisse une arme aux mains d'un malade, prend une responsabilité qui le rend coupable.

C'est pour cela que je vous rappellerai la mémoire de Cendrine à chaque occasion. Même si vous trouvez cela dérangeant. Pensez simplement que vous, votre conjoint, votre enfant... auraient pu, ou pourraient, se trouver dans la même situation.

C'est pour cela que je veux obtenir la Modification de l'Article 122.1 du Code Pénal. Car derrière l'irresponsabilité pénale, il y a souvent manquement, délaissement et irresponsabilité de l'entourage qui, lui, n'est pas malade. Malheureusement, de trop nombreux faits divers en apportent régulièrement la Preuve.

Chacun à notre niveau, soyons responsable. Soutenez notre action pour modifier l'Article 122.1, en signant la Pétition "MORALE ET JUSTICE", pour que les non lieux ne privent plus les parents des victimes du Droit à une instruction. Elle seule peut leur donner les explications que tout citoyen est en Droit de recevoir.

M. Christian STAWOSKI